

Annonces légales et judiciaires

SCI MALAURINE

15 rue de l'Egotay 42240 UNIEUX
RCS SAINT ETIENNE
SIREN : 480 208 842

Modifications

Aux termes d'une assemblée générale en date du 30 mai 2024 les associés ont décidé à l'unanimité :

1°) Le transfert du siège social du 15 rue de l'Egotay 42240 UNIEUX au 6 rue Molina 42000 SAINT ETIENNE

2°) Et pris acte de la démission des fonctions de gérant de Madame Marie Ange MAZEIRAT et nommés comme nouveau gérant en remplacement de la Société dénommée GRAFEN, Société par actions simplifiée au capital de 1 200,00 €, dont le siège est à SAINT-ETIENNE (42000), 6 rue de Molina, identifiée au SIREN sous le numéro 951821719 et immatriculée au RCS de SAINT-ETIENNE.

Pour avis
Le notaire

PLEIN CHAMP COTE FERME

SARL au capital de 5.967 €
1, rue de l'Onzon - 42290 SORBIERS
480 303 866 RCS ST-ETIENNE

Modification des dirigeants

Suivant délibération en date du 04/06/2024, de l'AG Mixte de la SARL « PLEIN CHAMP COTE FERME », les associés ont désigné M. Jérémy MAGAND : 2 Chemin de la Pinatelle - 42560 LAVIEU et M. Johan THELISSON : 22 avenue du Souvenir - 42140 CHAZELLES SUR LYON en qualité de co-Gérants de la société à compter du 04/06/2024 à minuit en remplacement de M. et Mme Nicolas et Adèle LOMBARD et M. Alban CHOLVY, démissionnaires à la même date et confirmé Mme Alexandra NICOLAS, M. et Mme Michel et Florence DUMAS, M. Gilles GRANJON, Mme Michelle THOMAS née MASSARD, M. Olivier THOMAS, M. Vincent FORISSIER, M. Bertrand ESCOT, M. Ismaël GRANJON, M. Jérémie PEILLON, Mme Marlène PEILLON, M. et Mme Didier et Nathalie THELISSON, Mme Elodie RAGEY, M. Loïc CHOMAT, M. Anthony VILLARD et Mme Roseline MAS-SARD en tant que co-Gérants.

HOLDING FAMILIALE CELLE

S.A.R.L. à associé unique au capital de 373 000 €
Siège social : SAINT ETIENNE LE MOLARD (Loire)
180 Chemin des Balmes.
R.C.S. : SAINT ETIENNE 817 466 253

Transfert du siège social

Par décision du 23 mai 2024, l'associé unique a décidé de transférer le siège social à SAINT ETIENNE LE MOLARD (Loire) 748 Route du Pont de Fonte, et ce avec effet au 23 mai 2024.

Inscription modificative et dépôt légal : RCS SAINT ETIENNE
LA GERANCE,

BP 1959 CONSEIL

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution avec apport en numéraire de la S.A.S.U. "BP 1959 CONSEIL" - Capital de 100 €, divisé en 100 actions - apport en numéraire - Siège social : MONTROND-LES-BAINS (Loire) 832 Avenue de la Route Bleue - Objet social - toutes prestations de services en matière de conseil et stratégie ; toutes activités accessoires de gestion courante, prestation de services spécifiques, administratifs, juridiques, comptables, financiers, travaux d'étude, conseil et assistance, organisation, marketing et commerciale, montage de dossiers. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires. Tout actionnaire dont les actions sont inscrites en compte au jour de l'assemblée peut participer au vote. Chaque action donne droit à une voix. Président : Bruno PROTIERE demeurant à MONTBRISON (Loire) 1 Allée des Breassons - Dépôt légal : R.C.S. SAINT ETIENNE

POUR AVIS

Par arrêté ministériel du 14 décembre 2023, le tarif annuel 2024 des annonces légales est calculé au caractère. Il est fixé à 0,183 euros HT le caractère pour le département de la Loire. Les avis de constitution, de liquidation, clôture de liquidation, procédures collectives, les logos et entêtes font l'objet d'une tarification au forfait. Ces tarifs ne peuvent faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

L'UNIVERS GLAM

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT-GENEST-LERPT du 05/06/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : L'UNIVERS GLAM

Siège social : 4 Place Carnot, 42530 ST-GENEST-LERPT

Objet social : Esthétique (pose de prothèses d'ongles, épilation, soins du corps et visage, maquillage, extension et réhaussement de cils), vente de cosmétiques, microblading, microshading, dermopigmentation. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2 000 euros

Gérance : Madame Ludvine MOUNIER, demeurant 51 G chemin des Vignes 42170 ST JUST ST RAMBERT, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de ST ETIENNE.

Pour avis
La Gérance

SAS MKS COIFFURE

Au capital de 500 €
Siège social : 12, Rue MICHEL RONDET
42000 SAINT ETIENNE
R.C.S. 920.272.077 - SAINT ETIENNE

Modification des dirigeants

Aux termes d'une délibération en date du 3/6/2024, les actionnaires de la SAS MKS COIFFURE en application des statuts, ont décidé du changement suivant : nomination d'un nouveau président.

A compter du 3/6/2024

- Le président de la SAS MKS COIFFURE : Qui était Mr. HADDADI Mohamed né le 28/5/1989 à DRAA EL MIZAN (ALGERIE) demeurant au 15, Imp. AMBROISE CROIZAT 38090 VILLEFONTAINE.

Est désormais Mr. MESLEM Fatah, né le XX XX 1980 à ALGERIE (BENI AMROUS TICHY) demeurant au 18, Rue de VISITAION 42000 SAINT ETIENNE.

DOMAINE D'ANZIEUX

Constitution

Avis est donné de la constitution de la société "DOMAINE D'ANZIEUX" SCCV au capital de 20 000 € (apports en numéraire)

Siège social : SAINT MEDARD EN FOREZ (Loire) 92 route des Sagnes

Objet social : l'acquisition d'un tènement immobilier sis à MONTROND LES BAINS (Loire) 890 avenue de la route Bleue et 327 impasse des Bergères, en vue de construire un ou plusieurs immeubles et logements destinés à être vendus en totalité ou par fractions avant ou après achèvement ; accessoirement et temporairement, la location desdits immeubles;

Durée : 99 ans

Co-Gérants : La société « ENTREPRISE BESSEY » dont le siège social est à VEAUCHE (Loire) 113 avenue du 8 mai 1945 et la société « CARRIERES THOMAS » dont le siège social est à MONTROND LES BAINS (Loire) 15 Boulevard du Château
R.C.S. ET DEPOT : SAINT ETIENNE
L'ASSOCIE FONDATEUR HABILITE,

Cession de fonds de commerce

Suivant acte reçu par Maître Eric PAILHES, membre de la Société Civile Professionnelle «Eric PAILHES, Lucas MARCOUX, Notaires Associés », titulaire de l'Office Notarial de FIRMINY (Loire), sis au 10, rue du Pont Noir, le 21 mai 2024, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement SAINT-ETIENNE 1, le 10 juin 2024, bordereau 2024 N 668, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée BUL, dont le siège est à SAINT-ETIENNE (42000) 7 rue Francis Garnier, identifiée au SIREN sous le numéro 321 657 066 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-ETIENNE.

A : La Société dénommée SARL ER LJ LE BUL, dont le siège est à SAINT-ETIENNE (42000) 7 rue Francis Garnier, identifiée au SIREN sous le numéro 927631085 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-ETIENNE.

Désignation du fonds: fonds de commerce de BAR DISCOTHEQUE CLUB sis à SAINT-ETIENNE, 7 rue Francis Garnier, connu sous le nom commercial LE BUL.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de DEUX CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (270 000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 4 octobre 2013, Madame Jacqueline Anne DANTON, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Jean Robert DORY, demeurant à MABLY (42300) 24 rue Beaumarchais. Née à ROANNE (42300), le 6 septembre 1927. Décédée à VILLEREST (42300) (FRANCE), le 29 avril 2024.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Virginie VIAL, Notaire Associé de la Société par Actions simplifiée «Virginie VIAL et Emilie RIGNAUX, notaires associés», titulaire d'un Office Notarial à ROANNE, 3 Bis, rue Emile Noirot, soussignée, le 6 juin 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Christine SOL DOURDIN, notaire à ROANNE, référence CRPCEN : 42104, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de ROANNE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016.

Suivante testaments olographes en dates des 24 décembre 1991, 14 septembre 2006, 8 mars 2012 et 18 mars 2012, Monsieur Henri Joseph MONDIERE, en son vivant retraité, demeurant à RIORGES (42153) 483 rue Jules Faron EHPAD Quiétude. Né à SAINT-PRIEST-LA-PRUGNE (42830), le 7 octobre 1929. Veuf de Madame Renée Marie FEUGERE et non remarié. Non lié par un acte civil de solidarité. De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale. Décédé à RIORGES (France), le 17 mars 2024.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ces testaments ont fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testaments reçu par Maître Emilie RIGNAUX, notaire associé de la société d'exercice libéral par action simplifiée « Virginie VIAL et Emilie RIGNAUX, notaires associés », titulaire d'un office notarial à ROANNE, 3 bis rue Emile Noirot, le 21 mai 2024 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Emilie RIGNAUX, notaire à ROANNE (Loire), référence CRPCEN : 42089, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de ROANNE (Loire) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

JZ CONSEILS

SAS en liquidation au capital de 1.000 €
Siège de la liquidation : Lotissement la Pélouse n° 20 - 42290 SORBIERS
832.831.259 RCS SAINT ETIENNE

Clôture de liquidation

En date du 30/04/2024, l'actionnaire unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur, constaté la clôture de liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du TC de SAINT ETIENNE.

AVIS DE VENTE

En application des art. L 331-19 et suivants du Code Forestier, avis est donné de la :

VENTE DE PARCELLES EN NATURE DE BOIS
sises sur la Commune de VETRE SUR ANZON (LOIRE)

Cadastrés
Lieu dit "Les Cres" section 291 A n° 1096 de 57 a 00 ca et section 291 A n° 1097 de 12 a 10 ca

Prix : 2 300,00 €

Frais d'acte en sus

Les propriétaires des parcelles boisées contiguës tels qu'ils sont désignés sur les documents cadastraux disposent d'un délai de deux mois, à compter de l'affichage en mairie pour faire connaître à Maître Louis BOURBON, notaire à SAINT GERMAIN LAVAL (42260), 247, Rue Nationale, par lettre recommandée avec avis de réception ou par remise contre récépissé, qu'ils exercent leur droit de préférence, aux prix et conditions contenus dans les présentes.

Le tout sous réserve du non exercice du droit de préemption éventuel de la SAPER AUVERGNE RHÔNE ALPES.

Maître Louis BOURBON



ANNONCES LÉGALES

Rapidité, simplicité, efficacité
à votre disposition 24h/24

Rendez-vous sur notre site

www.paysansdelaloire.fr

... et en quelques clics,
publiez vos annonces légales



SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Appel à candidatures

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime. La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

AS 42 24 0103 01 : superficie totale : 6 ha 12 a 28 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance et Garage. Parcellaire : AILLEUX (1 ha 72 a 80 ca) - 'LA CHAUX' : B-404-405-406-407-408. L'HÔPITAL-SOUS-ROCHEFORT (3 ha 19 a 50 ca) - '1148 CHE DE SALOMON' : A-2 - 'AUX LITTES' : A-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12-13-15-16-17-36-37-38. SAINT-SIXTE (1 ha 19 a 98 ca) - 'SALOMON' : D-205-206-220. Zonage : AILLEUX : CN - L'HÔPITAL-SOUS-ROCHEFORT : N, RNUnu - SAINT-SIXTE : N. Occupation : Libre

AS 42 24 0102 01 : superficie totale : 1 ha 19 a 94 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Garage et Habitation et dépendance. Parcellaire : MARINGES (1 ha 19 a 94 ca) - '0713 RTE DE MONTPELLON' : AD-232 - 'MONTPELLON HAUT' : AD-35-230-291-293. Zonage : A. Occupation : Occupée pour partie

AS 42 24 0104 01 : superficie totale : 82 a 94 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Garage, Habitation et Dépendance. Parcellaire : SAINT-JUST-EN-BAS (82 a 94 ca) - 'CHAZEAU NORD' : AP-347-364-366 - 'PONT DE CHAZEAU' : AR-7-8-17 - 'LES COTES' : AS-1-12 - '3550 CHE DE CHAZEAU' : AT-172 - 'CHAZEAU SUD' : AT-157-171-173-174-175-176-175-176-195-265-266 - 'RIBES' : AT-117. Zonage : A, N. Occupation : Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du 29/06/2024 (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer <http://www.safer-aura.fr>, soit par mail à direction42@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 5, rue de la Télématique 42000 ST ETIENNE - Mail : direction42@safer-aura.fr.

COOKING EVENTS

SAS au capital de 10.000,00 €
4 rue de la Richelardièrre
42100 ST ETIENNE
953 205 390 RCS ST ETIENNE

Modifications

1) Par délibération de l'assemblée mixte en date du 27/11/2023, il a été pris acte de la nomination de Monsieur Jonathan PAILLE, demeurant 11 rue du Docteur Amant Gélibert à LYON 8ème en qualité de nouveau Président, à compter du 27/11/2023 pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la société, en remplacement de la société dénommée ALMA, Président démissionnaire.

Modification au Registre du Commerce et des Sociétés de ST ETIENNE.

2) Le 25/04/2024 ; l'AGE a décidé du transfert du siège social de la société à compter du 25/04/2024 au Parc d'activités des Chênes, route de Tramoyes, 01700 MIRIBEL. Radiation au RCS de ST ETIENNE et ré-immatriculation au RCS de BOURG EN BRESSE.

E.S.P.

S.A.S. au capital de 180 000 €
Siège social : Immeuble le Diamant - Rond Point Auguste Colonna
ANDREZIEUX BOUTHEON (Loire),
RCS : SAINT ETIENNE 478 588 403

Dissolution

Aux termes d'une A.G.E. en date du 30 avril 2024, les actionnaires ont 1) décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 avril 2024, et ont nommé comme liquidateur Monsieur Gilles AULAGNIER, demeurant à PERIGNEUX (Loire) Dicles, dont les fonctions de Président ont pris fin, à l'effet d'effectuer toutes les opérations consécutives à la dissolution et à la liquidation de la société. 2) pris acte de la fin des fonctions de directeurs généraux de Monsieur René BOST et Monsieur Raymond FOURNIER. Le lieu où la correspondance doit être adressée est fixé au siège social de la société, siège de la liquidation. Dépôt légal : R.C.S. SAINT ETIENNE.

LE LIQUIDATEUR

S.C.I. AYUBOWAN

S.C.I. au capital de 1 000 EUROS
Siège social : SAINT HEAND (Loire)
7 rue des Chasseurs
RCS : SAINT ETIENNE 507 591 634

Clôture de liquidation

Par AGE en date du 3 juin 2024, les associés de la société ont décidé la répartition des comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion et déchargé de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture de la liquidation à compter du 3 juin 2024 - Dépôt légal et RCS : SAINT ETIENNE

Annonces légales et judiciaires

Suite des annonces légales de la page 33

UBR MIMI**Constitution**

Avis est donné de la constitution avec apport en numéraire de la S.A.S. "UBR Mimi" - Capital de 3 000 €, divisé en 3 000 actions - apport en numéraire - Siège social : SAINT ROMAIN LE PUY (Loire) Impasse des Fonts blanches - Objet social : l'acquisition, la propriété, la location, la sous-location de tous immeubles ou tenements immobiliers, leur administration et leur exploitation par bail, bail à construction ou autrement ; le commerce, le négoce de biens ou produits immobiliers, ou s'y rapportant ; l'activité de marchand de biens ; l'activité de consultant dans le domaine immobilier et notamment toute activité d'expertise dans la définition des prix des biens immobiliers ou la recherche de biens immobiliers en fonction des besoins des acheteurs ; tout achat/vente de tous types de marchandises ; les activités de direction de tutelle et de représentation liées à la possession ou au contrôle du capital social de filiales ; la prise de participation en fonds propres dans toutes entreprises et sociétés ; la gestion de ses participations et intérêts et le placement de ses fonds libres ; toutes activités auxiliaires de gestion courante, prestations de services spécifiques, administratifs, juridiques, comptables, financiers, immobiliers ; Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. - Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires. Tout actionnaire dont les actions sont inscrites en compte au jour de l'assemblée peut participer au vote. Chaque action donne droit à une voix.

Président : Monsieur Jérôme JARROUSSE demeurant à SAINT ROMAIN LE PUY (Loire) Impasse des Fonts blanches
Directeur générale : Monsieur Dylan GARNIER demeurant à MARGERIE CHANTAGRET (Loire) 429 chemin de Gabeloux - Dépôt légal : R.C.S. SAINT ETIENNE
POUR AVIS

MARIN DU PIC**Constitution**

Avis est donné de la constitution de la société "MARIN du Pic"
S.C.I. au capital de 1 000 €
Siège social : SAINT ROMAIN LE PUY (Loire) Impasse des Fonts blanches
Objet social : l'acquisition, la propriété, la location, la sous-location de tous immeubles ou tenements immobiliers, leur administration et leur exploitation par bail, bail à construction ou autrement
Durée : 99 ans
Gérants : Jérôme JARROUSSE et Emilie MAZOYER demeurant tous deux à SAINT ROMAIN LE PUY (Loire) Impasse des Fonts blanches
R.C.S. ET DEPOT : SAINT ETIENNE
L'ASSOCIE FONDATEUR HABILITE.

**SAS ALBERT TONDA PATRIMOINE****Rectificatif**

Suivant décision en date du 10.06.2024, l'associée unique de la SAS ALBERT TONDA PATRIMOINE au capital de 7 622,45 €, immatriculée sous le numéro 414.029.074 RCS SAINT ETIENNE, a pris acte que suite à un problème administratif, le numéro de l'adresse du siège social n'est pas le "37" comme mentionné dans la décision du 02.04.2024 et publié dans le journal Paysans de la Loire, le 12.04.2024 mais le "51".
Le siège social a donc été transféré du 13 bis Chemin du Coin 42480 LA FOUILLOUSE au 51 rue Albert Thomas 42300 ROANNE avec effet du 02.04.2024.

Pour avis
le Président

CHRONIQUE JURIDIQUE /**Les successions vacantes (1)**

Les biens, notamment immobiliers, peuvent dans certains cas de figure être vacants, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas ou n'ont plus de propriétaire.

Les biens vacants successoraux peuvent se trouver dans deux cas de figure différents :

- les successions vacantes,
- les successions en déshérence.

Les successions vacantes

L'article 809 du Code civil indique que la succession est vacante :

- lorsque personne ne se présente pour réclamer une succession et qu'il n'y a pas d'héritier connu ;
- lorsque tous les héritiers connus ont renoncé à la succession ;
- lorsqu'après l'expiration d'un délai de six mois depuis l'ouverture de la succession, les héritiers connus n'ont pas opté de manière expresse ou tacite ;

La succession est donc, dans ces trois cas, vacante. La déclaration de vacance est prononcée par une ordonnance du président du tribunal judiciaire du lieu d'ouverture de la succession, à la requête de tout créancier, de toute personne qui assure pour le compte du défunt l'administration de son patrimoine, de tout intéressé, du ministère public ou, depuis le 20 novembre 2016, d'un notaire.

Lorsque le juge constate la vacance, il confie alors la gestion de la succession à l'administration des domaines (curatelle). L'objectif du curateur est de régler les dettes du défunt envers ses créanciers en procédant à la vente des biens jusqu'à l'apurement du passif de la succession. Le curateur est seule habilité à gérer le patrimoine du défunt.

Dès sa désignation, le curateur fait dresser un inventaire estimatif de l'actif et du passif de la succession. Pendant les six mois qui suivent l'ouverture de la succession, le curateur ne peut procéder qu'aux actes purement conservatoires ou de surveillance, aux actes d'administration provisoire et à la vente des biens périssables (art. 810-1 du code civil). L'article 810-2 du même Code prévoit qu'à l'issue du délai de six mois précité, le curateur exerce l'ensemble des actes conservatoires et d'administration ; procède ou fait procéder à la vente des biens jusqu'à l'apurement du passif ; peut céder les immeubles si le produit prévisible de la vente des meubles apparaît insuffisant pour parvenir à cet apurement ; procède ou fait procéder à la vente des biens dont la conservation est difficile ou onéreuse, même si leur réalisation n'est pas nécessaire à l'acquittement du passif.

Le service des domaines peut faire vendre les biens ou les vendre lui-même

La mission du curateur prend fin lorsque la totalité de l'actif a été affectée au paiement du passif ou que la totalité de l'actif a été transformée en somme d'argent consignée.

Suite à cela, soit des héritiers se manifestent (ils doivent se manifester dans un délai de 10 ans suivant le décès) et leurs droits sont reconnus. Dans ce cas-là, le produit des actifs leur est dévolu selon les règles successorales légales. Si aucun héritier ne s'est manifesté, l'Etat hérite des éléments d'actif du patrimoine du défunt : la succession est alors dite en déshérence. Ce sujet sera abordé dans le prochain numéro. ■

Marie-Christine Persol,
FDSEA de la Loire, service juridique

Renouvellement des générations en agriculture

Les offres du Répertoire Départ Installation

OFFRES RDI

Le conseil du mois...

Tous les ans, la Chambre d'agriculture propose des « stages transmission » aux agriculteurs qui sont à deux ou trois ans de l'échéance de la retraite. Ce stage leur permettra d'aborder toutes les problématiques : retraite, aspects juridiques et fiscaux de la fin d'activité, refaire le point sur le droit du fermage, aborder les questions de succession, des DPB, sans oublier

les aspects humains qui sont loin d'être négligeables.

Le prochain stage a lieu à Feurs les 7, 14, 21 et 28 novembre. N'hésitez pas à vous inscrire. Contact : Cédric Puthod, Tél. : 04.77.92.12.12.

S'associer pour valoriser la production avec une éthique et une qualité de vie

Le Gaec créé en 1966 est le plus vieux de la Loire. Les quatre membres le composant sont âgés de 29, 30, 54 et 60 ans (en 2023). Un des associés prendra sa retraite en fin d'année 2025. Les agriculteurs recherchent un candidat souhaitant être polyvalent sur l'exploitation, avec l'envie de valoriser la production, de maintenir une éthique et une qualité de travail imprégnées aux produits tout en étant évidemment ouvert à de nouvelles idées à mettre en place.

Situé en zone montagne, à 700 m d'altitude, les associés profitent d'un magnifique cadre de travail au sein d'un hameau. Dans le village se trouvent bon nombre de services : écoles, médecins, kinésithérapeute, épicerie, garages automobiles, ostéopathe, bar/restaurant, poste, boulangerie, boucherie-charcuterie-traiteur, ETA, tous les métiers du bâtiment... Situé à 40 minutes de Roanne, 30 minutes de Montbrison et 25 minutes de Feurs, où le Gaec commercialise ses produits sur les marchés, le bassin de vie est ouvert sur une large zone géographique.

L'exploitation produit 300 000 litres de lait livrés à la laiterie et transforme 7 500 poulets et 210 porcs par an sur 72 ha.

L'offre consiste à reprendre les parts sociales de l'associé partant en retraite, ce qui correspond à 25% des parts sociales du Gaec. Le montant exact de la reprise est de 55 000 €, en sachant que l'intégralité des bâtiments ainsi que des terrains sur lesquels ils sont construits appartiennent au Gaec. Les agriculteurs recherchent un(e) associé(e) susceptible d'être intéressé(e) par l'élevage ainsi que la transformation et la vente directe pour valoriser les produits et le travail fourni dans le but de pérenniser et de développer les activités existantes. Cette offre présente des avantages, avec une qualité des produits reconnue qui permet de bien les valoriser et donc de dégager une bonne rémunération tout en préservant la qualité de vie.

42.24.010

S'associer en bovins et chèvres bio, transformation et vente directe avec séchage en grange

L'exploitation se situe à 900 m d'altitude, en zone de montagne, dans le Parc naturel régional du Pilat, à la périphérie d'un village de 350 habitants, où l'on trouve l'école et des possibilités de logements. Tous les services sont disponibles à la petite ville distante de 6 kilomètres.

Suite au départ annoncé du troisième associé, le Gaec recherche une personne pour le remplacer. Il propose une association dans un esprit de travail visant à valoriser le produit par la transformation et la vente directe, en protégeant la nature par l'engagement en agriculture biologique et en préservant du temps libre (trois semaines de congés, dont une en hiver, un week-end d'astreinte sur trois et une demi-journée de libre par semaine).

L'offre consiste à reprendre des parts sociales (le montant reste à préciser, mais il restera modéré). Un Stage test installation sera proposé pour vérifier la capacité à travailler ensemble.

Cette offre concerne soit un candidat éleveur laitier polyvalent attiré par la transformation et la vente directe, soit un profil davantage axé sur la transformation mais capable de s'impliquer dans les autres ateliers afin de conserver de la polyvalence.

L'offre présente de bonnes conditions de travail car il y a une structure solide, des bâtiments récents et fonctionnels (qui sont la propriété du Gaec) et la volonté de préserver du temps libre. La valorisation des produits, de la terre au consommateur, et l'engagement dans l'agriculture biologique et le séchage en grange permettent d'avoir des bons résultats tout en ayant une production qui respecte l'environnement. Enfin, le cadre de vie est agréable.

42.23.024

Exploitation avec retenue collinaire, idéale pour une activité transformation et vente directe

L'exploitation est en zone défavorisée, à 330 m d'altitude, à 2 kilomètres du village où se trouve l'école et 4 kilomètres de Charlieu, où l'on trouve tous les services. Le bassin de vie est tourné vers l'agglomération de Roanne située à 15 minutes.

Le fermier ayant pris sa retraite, il a rendu la jouissance de ce bien à ses propriétaires.

Cette offre propose à la vente les bâtiments d'exploitation, la maison d'habitation située au cœur du site ainsi que les 25 ha de SAU comprenant la retenue collinaire de 10 000 m³ et 3 ha de bois. Il y a possibilité de réduire la surface vendue ou d'enlever l'étang de cette offre de vente en fonction des besoins. Il n'y a pas de cheptel ni de matériel à reprendre. Cette offre s'adresse de préférence à un jeune, si possible car il faut prévoir un budget nécessaire à l'acquisition. La dimension et la structure du bien font qu'il est particulièrement adapté aux projets avec transformation et vente directe, mais l'offre est ouverte à toutes les productions, aux installations comme aux réinstallations. Cette offre présente l'avantage de composer une identité complète avec maison d'habitation, structure foncière d'un seul tenant, des grandes parcelles faciles à travailler, sans corvée d'eau, une retenue permettant d'irriguer la moitié de la surface et la proximité des services et d'une zone de chalandise conséquente propice à la vente directe.

42.23.011

Les chambres d'agriculture de France recensent et diffusent, avec une certaine confidentialité, sur www.repertoireinstallation.com, les offres des exploitations dans le but de faciliter l'installation hors cadre familial. Elles sont également diffusées pour la Loire dans cette rubrique.

Contact : Xavier Cros 04.77.91.43.65 - xavier.cros@loire.chambagri.fr